

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
24 mai2016
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	8	Jean-Claude GUEZENNEC
2	Jean-Luc LECOMTE	9	Daniel BEAUDOUX
3	Françoise COUTAND	10	Céline BESNARD
4	Dominique TIERCELIN	11	Thierry NICOLAS
5	Béatrice GALLET	12	Sandrine FIAN
6	Michel FISSEAU	13	Gaëtan LE GAC
7	Jean-Luc JOUANIGOT	14	Sophie GRINEISER

Absents : Claude BERNARD ayant donné pouvoir à Mme COUTAND, Sophie LEBOSSÉ, Frédérique PERBOST ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER, Eric HAMEAU.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Aménagement d'un parking en centre-ville - Choix des entreprises,
- 2) Jurés d'assises,
- 3) Règlement restaurant scolaire,
- 4) Transports scolaires - Tarifs et participations communales,
- 5) Droit de préemption urbain,
- 6) Questions diverses.

AMÉNAGEMENT D'UN PARKING EN CENTRE VILLE CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à l'envoi d'une demande de devis auprès de plusieurs entreprises de maçonnerie et de terrassement, sept propositions ont été reçues et classées :

MACONNERIE

	MACONNERIE	
	HT	TTC
ENTREPRISE PIE	28 352,00	34 022,40
POULIZAC Roland	19 647,50	23 577,00

L'offre de Monsieur POULIZAC Roland est conforme, mieux disante, elle est retenue par le conseil municipal pour un montant de **19 647.50 euros HT**.

TERRASSEMENT - VOIRIES - RESEAUX

	TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX	
	HT	TTC
SAS JAVault Alain	52 129,00	62 554,80
TERRASSEMENT SCAVENNEC	50 990,00	61 188,00
EIFFAGE route	49 743,00	59 691,60
PIGEON TP	42 779,54	51 335,45
ETP MUSCI	41 619,30	49 943,16

L'offre de l'entreprise PIGEON TP est conforme, elle est retenue par le conseil municipal pour un montant de **42 779.54 euros HT**.

L'offre de l'entreprise ETP MUSCI n'a pas été retenue malgré le fait qu'elle était moins disante, la solution proposée dans la gestion des eaux pluviales n'a pas été jugée aussi performante que celle proposée par PIGEON TP.

JURÉS D'ASSISES 2016

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au code de procédure pénale et notamment son article 261, le Maire tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 6 noms pour la commune de BREZOLLES.

Après tirage au sort, les personnes suivantes sont inscrites sur la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises :

- 1) **LAUDREL Elodie épouse MAMOU.**
- 2) **BOURGEOT Catherine.**
- 3) **THIBEAULT Laurent.**
- 4) **DUVAL Philippe.**
- 5) **DAVID Marie-Louise épouse KHALLOUKI.**
- 6) **CHANTHARASY Khamkhouné.**



COMMUNE DE BREZOLLES

RESTAURANT SCOLAIRE

ECOLE ELEMENTAIRE DES REMPARTS

REGLEMENT

Le restaurant scolaire n'a pas un caractère obligatoire, il a pour objet d'assurer, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, la restauration des élèves scolarisés à l'école élémentaire des Remparts.

Inscription :

L'inscription doit être faite auprès de la mairie de BREZOLLES chaque année **impérativement avant la rentrée scolaire.**

L'inscription pour l'année suivante **ne sera possible que pour les familles à jour de paiement.**

Les enfants non-inscrits ne pourront être accueillis.

Aucune inscription ponctuelle ne sera acceptée pour les repas à thème ou le repas de Noël.

La **fréquentation** peut être soit **régulière** (tous les jours de la semaine ou certains jours précisément identifiés), soit **occasionnelle**. **En cas d'insuffisance de places** (nombre de places de cantine limité pour raison de sécurité), la décision d'accepter ou non l'enfant sera prise par le Maire ou un adjoint, après consultation du Directeur de l'école, au vu de la situation professionnelle des parents et/ ou de leur domicile. Priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent et/ ou dont les domiciles sont les plus éloignés de l'école.

En cas de **fréquentation occasionnelle**, pour un meilleur fonctionnement du service les parents devront en informer la personne responsable de la cantine **au moins deux jours ouvrés avant le jour concerné**, sauf cas d'urgence dûment justifié.

Jours et horaires d'ouverture

Le restaurant scolaire fonctionne pendant les périodes scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants déjeunant à la cantine sont pris en charge par du personnel de la mairie de BREZOLLES dès la sortie des classes à 12h et jusqu'au retour des enseignants à 13h20.

Tarif et paiement des repas

Les **repas sont facturés sous la forme de tickets de cantine**, ils sont en vente au secrétariat de la mairie de BREZOLLES aux heures d'ouverture. Les tickets peuvent être achetés à l'unité ou pour une période allant jusqu'à 6 semaines (intervalle entre chaque vacance scolaire). La vente de tickets de cantine par correspondance n'est pas admise.

Il existe **deux tarifs :**

- Pour les enfants des communes participant au déficit de cantine,

- Pour les enfants des communes non participantes au déficit de cantine.

Ces **tarifs sont fixés par le conseil municipal de BREZOLLES**. Les parents sont informés des nouveaux tarifs applicables à l'accueil de la mairie ou sur www.brezolles.fr.

Tout enfant, doit détenir le matin où il déjeune, un ticket de cantine identifié à son nom et prénom. Les **tickets** doivent être **achetés AVANT** la prise des repas et **transmis à la personne responsable de la cantine à l'école au plus tard le matin du jour où l'enfant déjeune**. Pour les enfants déjeunant tous les jours il sera possible de remettre le lundi les tickets correspondants à tous les jours de cantine de la semaine. Les parents inscriront **sur le ticket les noms et prénoms de l'enfant**.

En cas d'impayés, une lettre de rappel sera adressée aux parents avec une invitation à régler cette situation dans un délai de 8 jours. En cas de difficultés financières, les parents sont invités à prendre contact avec la mairie dans les meilleurs délais, afin d'envisager une solution. En effet, en l'absence de règlement dans le délai requis, le dossier sera transmis au Trésor Public qui sera chargé du recouvrement des sommes dues.

En cas de non-paiement répétitif, l'enfant pourra être exclu de la cantine jusqu'à complet règlement des impayés. Dans ce cas, une notification écrite sera envoyée aux parents.

Fonctionnement et discipline :

L'enfant accueilli au sein du service devra respecter :

Ses camarades,
Le personnel d'encadrement,
La nourriture qui lui est servie,
Le matériel et les locaux mis à sa disposition.

Le personnel d'encadrement apportera une aide occasionnelle aux plus petits, encouragera les enfants à manger et à goûter un plat nouveau.

Les menus de cantine sont affichés à l'entrée de l'école ou consultable sur www.brezolles.fr.

Les comportements tels que, écarts de langage et bruits excessifs, pourront faire l'objet de sanctions (changement de table, mise à l'écart momentané).

En cas de manquement à la discipline, la municipalité entreprendra, en liaison avec le directeur de l'école, une démarche auprès des parents de l'enfant.

Suite à cette rencontre, si les perturbations persistent, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement du restaurant scolaire.

Toute dégradation constatée entraînerait la responsabilité civile des parents et par conséquent une demande de remboursement.

Allergies alimentaires :

Seuls les enfants ayant une allergie alimentaire certifiée par un certificat médical dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I) bénéficieront d'un régime particulier. Dans ce cas, la fourniture d'un panier repas, par la famille, peut être envisagée.

En dehors de ce cas précis, toute autre dérogation au menu proposé, devra faire l'objet d'une demande écrite à la mairie.

**La fréquentation du restaurant scolaire, à titre régulier ou occasionnel,
implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

Le Maire, Loïc BARBIER

Règlement adopté par délibération du conseil municipal le 24 mai 2016

✂-----✂-----

NOM PRENOM DE L'ENFANT _____

NOM PRENOM DES PARENTS _____

Lu et approuvé - Date et Signature de l'enfant et des parents.

**TRANSPORT SCOLAIRE - TARIFS ET PARTICIPATIONS
COMMUNALES**

La commune de Brezoles prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2016, à savoir :

- Maternelle/primaire : 50 €,
- Collège/lycée (externe) : 177,60 €,
- Collège/lycée (interne) : 50 €,

pour les élèves de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire.

Sur cette base, le Maire propose au conseil municipal, eu égard à l'engagement antérieur de la commune d'aide aux familles en matière de transport scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux :

- Maternelle/primaire : Néant
- Collège : 35%
- Lycée : 35%

Ces pourcentages s'appliqueront pour chaque catégorie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

L'allocation de compensation de la commune sera calculée en conséquence.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n°2016-126 de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016 fixant les tarifs des prestations en matière de transports scolaires à compter de l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FIXE** les taux d'aide aux familles en matière de transport scolaire aux montants indiqués ci-dessus.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AC 10 - 15 rue de la Ferté
AD 71 - Le pont de Brezolles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Concours sur le thème « STOP AUX CROTTOIRS »

Pourquoi un concours sur le thème « Stop aux crottoirs » ?

Parce qu'une seule «crotte de chien» (cdc) est toujours une de trop...

Parce que personne n'est à l'abri de marcher dedans !!! et que dire des enfants, des personnes âgées, des personnes non voyantes, des personnes en fauteuil ?

Pour changer les mentalités, gageons sur l'humour et la bonne humeur.

Proposez vos créations, votre propre campagne de sensibilisation.

À vos crayons, à vos photos, à vos clips.

Si grâce à votre imagination, les « cdc » diminuent, cela forcément contribuera au bien-être de tous !

MODALITES DE PARTICIPATION

La mairie de BREZOLLES organise un concours de dessin (A4), photo (A4) ou clip vidéo de 2 min max, sur le thème **STOP AUX CROTTOIRS**

- Du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre.
- Remise de prix : début janvier 2017 lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.
- 3 catégories de concours et différents prix par tranche d'âges : (voir lots dans le règlement du concours)

POUR LA MEILLEURE AFFICHE (dessin)

- Catégorie 6-11 ANS :
- Catégorie 12-17 ANS :
- Catégorie adulte :

POUR LA MEILLEUR AFFICHE (photo)

- Catégorie 6-11 ANS :
- Catégorie 12-17 ANS :
- Catégorie adulte :

POUR LE MEILLEUR CLIP

- Catégorie 6-11 ANS :
- Catégorie 12-17 ANS :
- Catégorie adulte :

Prendre connaissance du règlement du concours consultable en mairie ou sur www.brezolles.fr, remplir et déposer son coupon d'inscription en mairie.

COUPON D'INSCRIPTION

Votre nom *

Votre prénom *

Votre email *

Votre ville *

Votre numéro de téléphone *

Sujet (Affiche ou Clip)

Catégorie*

*mention obligatoire



Je certifie que cette affiche ou que ce clip m'appartient et j'autorise la mairie de BREZOLLES à l'utiliser librement et sans limitation de durée à des fins de sensibilisation du grand public concernant la campagne : « Stop aux crottoirs ». La mairie BREZOLLES s'engage à respecter le © de l'auteur

Signature

Une affichette sera insérée dans le mini bull afin d'informer la population de ce concours.

Le jury sera constitué d'élus et de personnes extérieures à la municipalité.

Un budget de 300 euros sera consacré aux prix récompensant le concours.

Subvention restaurant du cœur

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention de l'association « Les restaurants du cœur » pour l'année 2016.

52 habitants de la commune bénéficient régulièrement de l'aide alimentaire de cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (14 pour 2 abstentions) **DECIDE** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association « Les restaurants du cœur ».

Remerciements

Plusieurs associations remercient la municipalité pour l'attribution de leur subvention :

ATMB, Hameçon Brezollien, ABEM, Ecole Sainte Marie, Gymnastique volontaire, Tennis de table.

Projet artistique et culturel de territoire

La commune de Saint Lubin des Joncherets a signé avec le conseil régional un **projet artistique et culturel de territoire (PACT)** de la vallée d'Avre.

Dans le cadre de ce PACT, la commune de Brezolles peut bénéficier de financements pour l'organisation de certaines de ses manifestations culturelles.

Une convention sera signée entre la commune de Brezolles et la commune de Saint Lubin des Joncherets pour 2016 et 2017 afin de s'inscrire dans le dispositif.

NICOLAS Thierry

A contacté le cardiologue qui consulte sur la commune de la Ferté Vidame afin de lui proposer une mise à disposition d'un local dans le futur pôle santé. Malheureusement celui-ci n'est pas disponible.

BEAUDOUX Daniel

Signale à nouveau La présence d'une plaque d'égout dangereuse aux abords de la société GAUTHIER.

Déplore le manque d'entretien des chemins.

Signale également que la voirie face au centre de secours est en très mauvais état.

GALLET Béatrice

Souhaiterait une intervention technique dans le local de la banque alimentaire afin que les bénévoles puissent ouvrir les volets.

COUTAND Françoise

S'alarme de la grande quantité d'eau qui a été utilisée par les forains. Aimerais que soit mis en place un dispositif pour limiter leur consommation.

GUEZENNEC Jean-Claude

Signale que les fossés route de Verneuil ne sont pas suffisamment entretenus.

BESNARD Céline

Se réjouit de l'installation des nouvelles lampes et lampadaires sur la commune.

La séance est levée à 21h45.